

SESSION 2023

---

**CAPLP ET CAFEP**  
Concours externe

Section  
**ÉCONOMIE ET GESTION**

Option  
**TRANSPORT LOGISTIQUE**

**Épreuve Écrite Disciplinaire Appliquée**

*L'épreuve porte sur l'enseignement professionnel dans l'option choisie.*

*Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni par le jury.*

**Durée : 5 heures**

---

L'usage de la calculatrice est autorisé dans les conditions relevant de la circulaire du 17 juin 2021 BOEN du 29 juillet 2021.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.**

**Tournez la page S.V.P.**

## INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

### **CAPLP EXTERNE – ÉCONOMIE GESTION** Option **Transport logistique**

► Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFE	8038J	109	9319

► Concours externe du CAFEP/CAPLP de l'enseignement privé :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFF	8038J	109	9319

## SUJET

Vous êtes professeur(e) d'économie-gestion option transport et logistique, dans une classe de première baccalauréat professionnel logistique.

À partir de vos connaissances et des ressources documentaires fournies, il vous est demandé de proposer une séquence pédagogique sur la thématique de **la rationalisation de la zone de stockage** permettant l'acquisition des compétences visées.

**Le groupe classe travaille à l'acquisition de la compétence principale :**

**G1C2 - Transférer des marchandises**

**Vous souhaitez également mobiliser ou réactiver les compétences du groupe :**

**G6 – Les relations avec les partenaires en français et langue étrangère**

**Vous présenterez, en les justifiant, les points énoncés ci-dessous.**

- Les objectifs de la séquence choisie
- Le déroulement de la séquence : positionnement dans le déroulé de l'enseignement, prérequis nécessaires, découpage et articulation en différentes séances, équipements mobilisés etc.
- les travaux demandés aux élèves pendant la séquence en indiquant, pour chacune des séances, la ou les ressources choisie(s) ou l'extrait choisi dans le dossier joint en explicitant les raisons de votre choix et la transposition didactique nécessaire de chacun des documents retenus pour satisfaire les objectifs fixés (extraction d'une partie du document, suppression de certains termes ou informations, adjonction d'indications, formulation de questions à traiter par l'apprenant...) ainsi que les attendus de chaque travail demandé aux élèves.
- Les modalités d'évaluation de la séquence.

**Au fur et à mesure de votre construction, vous apporterez une analyse critique et argumentée des documents utilisés ou non, de vos choix didactiques et de mobilisation des divers apports scientifiques nécessaires.**

### DOSSIER DOCUMENTAIRE

Annexe 1 - Présentation de l'entreprise USHIP

Annexe 2 - Résilience digitale : une notion à explorer

Annexe 3 - Extrait du référentiel de certification du baccalauréat professionnel logistique

Annexe 4 - Déclaration d'expédition de marchandises dangereuses

Annexe 5 - Extrait des références stockées de l'entreprise USHIP

Annexe 6 - Fiche de travail – procédure produits avec dates de péremption

Annexe 7 - Législation en vigueur des matières dangereuses

Annexe 8 - Convention de partenariat entre un établissement scolaire et l'entreprise USHIP

Annexe 9 - Extrait de la plaquette de présentation de l'entreprise LOGDIGIT

Annexe 10 - Extrait du planning d'utilisation des engins de manutention

Annexe 11 - Fiche de travail – procédure mise en stock et surstock

Annexe 12 - Infographie : la lombalgie et ses principales causes

Annexe 13 - Plan de l'entrepôt

Annexe 14 - Extrait du document unique : risques liés à la manutention et aux produits et déchets

Annexe 15 - Cadre de référence des compétences numériques

Annexe 16 - Extrait du cahier de texte de la classe de première baccalauréat professionnel logistique

Annexe 17 - Extrait d'une planche TUTOPREV' logistique complétée par une élève



## ANNEXE 1 - PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE USHIP



USHIP est une société bretonne, créée en 1983 par Xavier Le Port, voilier à Vannes, reprise en 2004 par Hervé Cuvelier, puis en 2012 par Stephan Serra. Cette société distribue du matériel d'équipement pour les bateaux de plaisance voile et/ou moteur, à travers un réseau de plus de 130 magasins indépendants, implantés en France, dans les DOM (Guadeloupe), en Espagne, Italie et en Suisse.

Le réseau compte 400 conseillers de vente expérimentés pour guider les plaisanciers dans leurs choix parmi une offre de 10 000 produits. Les 400 professionnels du réseau assurent aussi la pose, la maintenance et le service après-vente des équipements.

Le catalogue USHIP, distribué gratuitement dans les magasins, offre 380 pages d'accastillage, d'innovations et de nouveautés, également accessibles en ligne sur [www.uship.fr](http://www.uship.fr).

Les experts USHIP sélectionnent et présentent dans le catalogue le meilleur des grandes marques du nautisme et développent parallèlement 2 gammes exclusives :

- les produits à marque USHIP offrant aux plaisanciers une qualité élevée au meilleur prix,
- les produits « Ocean Respect » : marque lancée au NAUTIC 2008 par USHIP dans le cadre d'un engagement éco-responsable « Ocean Respect » pour accompagner chacun dans la préférence et le choix de produits qui préservent la mer et ses ressources naturelles.

La société USHIP assure les rôles de centrale d'achat, d'animation du réseau (communication, marketing, merchandising) et de plateforme logistique dans un nouvel entrepôt de stockage de 3 000 m<sup>2</sup> installé à Landevant depuis octobre 2011, sur deux niveaux.



FICHE D'IDENTITÉ – USHIP SAS	
<b>Coordonnées</b>	Parc d'Activité Mane Cramping 56690 LANDEVANT ☎ +33(0)2 97 24 80 80 ✉ support@uship.fr
<b>Informations juridiques du groupe</b>	
RCS	Lorient B 327 765 004
APE	4649Z
Activité	Commerce de gros (commerce inter-entreprises d'autres biens domestiques)
Date de création	1/07/1983
Forme juridique	SAS (société par actions simplifiée)
Capital social	384 000 €
N° de SIRET	32776500400046
TVA intracommunautaire	FR10327765004
<b>Chiffres clés au 31-12-2021</b>	
Effectif moyen	22 salariés
Chiffres d'affaires	13,619 millions €

Source : <https://www.uship.fr>

## ANNEXE 2 - RÉSILIENCE DIGITALE : UNE NOTION À EXPLORER

---

### AVIS D'EXPERT

Cécile Godé  
Professeure agrégée des universités  
Sciences de gestion et du management

Aix Marseille Univ, CRET-LOG,  
Inciam, Aix-en-Provence, France

Site Pauliane-MEGA  
424, chemin du Viaduc  
13080 Aix-en-Provence  
[cecile.gode@univ-amu.fr](mailto:cecile.gode@univ-amu.fr)

Amandine Pascal  
Professeure agrégée des universités  
Sciences de gestion et du management

Aix Marseille Univ, CNRS, LEST,  
Inciam, Aix-en-Provence, France

LEST, UMR 7317 CNRS  
35, avenue Jules Ferry  
13626 Aix-en-Provence Cedex 01  
[amandine.pascal@univ-amu.fr](mailto:amandine.pascal@univ-amu.fr)

### Résumé

Récemment, la crise sanitaire a forcé grand nombre d'organisations à se transformer numériquement sans réelle préparation ou réflexion approfondie. Si cette adaptation dans l'urgence s'est avérée nécessaire, les organisations doivent à présent développer des capacités de préparation et d'anticipation, pour aller vers davantage d'agilité. Il s'agit de tirer les enseignements des crises passées (de celle de la Covid-19 en particulier) et de capitaliser sur l'expérience afin de construire une « résilience digitale » et apprendre à absorber plus efficacement les chocs à venir. En revenant sur les contributions récentes qui en discutent, cet avis s'attache à caractériser la notion de résilience digitale et à en proposer une définition.

### Introduction

En bousculant l'ordre établi, la crise sanitaire et économique associée à la Covid-19 a accentué l'intérêt déjà présent des organisations pour la question de leur transformation digitale, perçue comme une garantie de survie par nombre d'entre elles. Qu'elles aient décidé d'initier leur transformation ces derniers mois, ou d'en accélérer sensiblement la progression<sup>1</sup>, les organisations ont dû s'adapter aux nouvelles exigences imposées par la pandémie (Soto-Acosta, 2020). Cependant, force est de constater que cette digitalisation a principalement été réalisée dans l'urgence et sans préparation. Elle s'accompagne ainsi de problèmes d'ordre technique – ex., failles de sécurité, cyberattaques, méconnaissance des fonctionnalités des outils mis à disposition – mais surtout humain, tels que des usages non alignés aux objectifs métiers, une organisation du temps de travail complexe à redéfinir, un sentiment de désocialisation des collaborateurs ou encore une gestion des modes de coopération à distance difficile à définir.

Ces problèmes et effets dommageables montrent les limites d'une digitalisation « en réaction » à l'imprévu. Au-delà du savoir s'adapter, les organisations doivent à présent développer des capacités de préparation et d'anticipation, pour aller vers davantage d'agilité (Godé et al., 2020 ; Godé, 2010). Il s'agit de tirer les enseignements des crises passées et de capitaliser sur l'expérience afin de construire une « résilience digitale » et apprendre à gérer plus efficacement les chocs à venir.

La « résilience digitale » est une notion que la littérature académique a encore peu explorée. Il est notamment surprenant que les disciplines du management des systèmes d'information et du management des organisations s'en soient encore si peu emparées jusqu'à maintenant. Lorsqu'elles le font, elles ont tendance à rester en surface de la dimension digitale, discutant davantage le concept de résilience. C'est par exemple le cas de l'article de Heeks et Ospina (2019) qui réalisent une revue de littérature pour étudier le lien entre les attributs de la résilience et les fonctionnalités des technologies. Ou encore des travaux de Sakurai et Chughtai (2020) qui interrogent le rôle joué par les technologies et les stratégies digitales pour favoriser la sortie de crise et la résilience individuelle, communautaire et organisationnelle. Une dernière illustration est l'article de Tim et al. (2021), qui étudient comment les innovations sociales digitales (le e-commerce en l'occurrence) viennent en soutien du développement durable et de la résilience de communautés. Tout aussi intéressantes soient-elles, ces contributions ne mettent pas la résilience digitale au centre de leur préoccupation, et n'en proposent ni caractérisation ni conceptualisation. Elles se focalisent

---

<sup>1</sup> Selon le 4<sup>ième</sup> baromètre ACSEL (2020), 30% des entreprises françaises ont eu recours à des outils numériques pour faire face à la crise sanitaire, 47% ont repensé leur stratégie e-commerce (intégrant l'omni-canalité) et 68% ont eu recours aux réseaux sociaux pour faire connaître leurs nouveaux dispositifs de vente.

davantage sur la résilience à proprement parler, tendant à la considérer comme le résultat acquis de la transformation digitale des pratiques et processus collectifs et organisationnels.

Une autre catégorie de contributions assimile « résilience digitale » et cybersécurité. Ainsi, la robustesse technique des plateformes permettant de garantir la continuité d'accès aux clients (Raj et al., 2020) ou encore la capacité des organisations à s'organiser pour résister aux cyberattaques (par ex., Rothrock, 2018) sont considérées comme autant de formes de résilience digitale par les auteurs. La littérature professionnelle mobilise également la notion de résilience digitale en ce sens, allant jusqu'à discuter de cyber-résilience.

Dans leur ensemble, ces travaux sont récents et discutent d'une notion émergente qui mérite d'être exploré plus avant. Dans cet avis d'expert, nous définissons la résilience digitale comme la capacité d'une organisation et d'équipes à construire un environnement digital robuste pour anticiper, absorber et répondre à des événements imprévus. Ici, au-delà des technologies numériques classiques, les technologies émergentes ont un rôle central à jouer. Nouvelles, en forte croissance et encore en développement, elles promettent de déployer des solutions performantes, potentiellement porteuses d'innovation (Rotolo et al., 2015 ; Brey, 2017 ; Li et al., 2018), en soutien de la résilience digitale.

Afin d'accompagner les organisations qui font face aux conséquences de la crise sanitaire, il est important de contribuer, par la recherche, à la réalisation d'un modèle de résilience digitale qui permettrait de fournir des clés de compréhension, de préparation et d'action pour un management de la transformation digitale. Notre vision : construire un modèle de résilience digitale multidimensionnel. Ceci suppose tout d'abord d'observer et d'analyser les pratiques digitales des organisations et de les resituer dans une démarche plus générale de diagnostic de leur maturité digitale. Il s'agit également d'interroger la place des technologies émergentes, susceptibles d'ouvrir la voie au développement d'une démarche pro-active de résilience digitale. Ensuite, parce qu'une résilience digitale réussie ne saurait l'être sans l'intégration des collaborateurs, un intérêt particulier doit être porté à la dimension humaine pour appréhender les effets de la digitalisation sur le travail et faciliter l'appropriation par l'ensemble des acteurs (Pascal et Rouby, 2017). Nous avançons enfin l'idée que la construction d'un modèle de résilience digitale passe par l'apprentissage récurrent des bonnes pratiques et des erreurs commises par l'organisation dans son projet de transformation. C'est en interrogeant ce que les équipes savent faire et en identifiant les axes d'amélioration que l'organisation pourra se préparer et absorber les événements imprévus futurs (Potosky et al., 2021).

Source : <https://cret-log.univ-amu.fr/>

## ANNEXE 3 - EXTRAIT DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL LOGISTIQUE

### Groupe de compétences n° 1 : La réception et le transfert des marchandises

COMPÉTENCES	COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS	SAVOIRS
<p><b>G1C1 - Recevoir des marchandises</b></p> <p><b>G1C1.1</b> - Accueillir le conducteur  <b>G1C1.2</b> - Vérifier la conformité de la livraison  <b>G1C1.3</b> - Réaliser les opérations de déchargement  <b>G1C1.4</b> - Contrôler physiquement la livraison  <b>G1C1.5</b> - Accepter ou refuser la marchandise  <b>G1C1.6</b> - Saisir les informations nécessaires  <b>G1C1.7</b> - Remettre la zone de réception en état</p>	<p><b>G1C1.CP1</b> - Appliquer les procédures en vigueur  <b>G1C1.CP2</b> - Utiliser les matériels de manutention en sécurité  <b>G1C1.CP3</b> - Appliquer les règles d'économie d'efforts  <b>G1C1.CP4</b> - Contribuer à la sécurité du lieu de travail  <b>G1C1.CP5</b> - Prendre en compte les règles de tri sélectif des différents déchets</p>	<p><b>G1S1</b> - Les documents nécessaires à la réception  <b>G1S2</b> - Le contrat de transport  <b>G1S3</b> - Les caractéristiques des marchandises  <b>G1S4</b> - Les pictogrammes et symboles normalisés  <b>G1S5</b> - Les supports de charge  <b>G1S6</b> - Les matériels de manutention  <b>G1S7</b> - Les règles d'économie d'efforts  <b>G1S8</b> - La sécurité  <b>G1S9</b> - Les contrôles qualitatifs et quantitatifs  <b>G1S10</b> - Le reconditionnement</p>
<p><b>G1C2 - Transférer des marchandises</b></p> <p><b>G1C2.1</b> - Préparer ou reconditionner les marchandises  <b>G1C2.2</b> - Identifier les adresses de mise à disposition  <b>G1C2.3</b> - Préparer le matériel nécessaire  <b>G1C2.4</b> - Participer aux opérations de stockage  <b>G1C2.5</b> - Valider les informations relatives au stockage</p>	<p><b>G1C2.CP1</b> - Être vigilant lors des opérations de transfert  <b>G1C2.CP2</b> - Respecter les règles de sécurité  <b>G1C2.CP3</b> - Appliquer les règles d'économie d'efforts</p>	

Source : <https://eduscol.education.fr>

# ANNEXE 4 - DÉCLARATION D'EXPÉDITION DE MARCHANDISES DANGEREUSES

## O.M.I. DÉCLARATION D'EXPÉDITION DE MARCHANDISES DANGEREUSES / DANGEROUS GOODS DECLARATION

La présente formule cadre peut être utilisée aux fins de la déclaration de marchandises dangereuses car elle satisfait aux prescriptions de la règle 5 du chapitre VII de la convention SOLAS de 1974, de la règle 4 de l'Annexe III de MARPOL 73/78 et de la section 9 de l'introduction générale au Code IMDG. Dans le cadre d'un transport par voie maritime, les informations demandées dans cases 16, 9, 14 (sauf marques d'expédition), 15, 20 et 22 doivent être obligatoirement fournies lorsqu'elles sont applicables.

1. EXPÉDITEUR / Shipper <b>WINDYT WAVER LA JAILLE 97122 BAIE MAHAULT - GUADELOUPE</b>		2. NUMÉRO DU DOCUMENT DE TRANSPORT <b>001103</b>			
		3. Page 1 de 1 page	4. NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DE L'EXPÉDITEUR		
			5. NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU TRANSAITRE		
6. DESTINATAIRE / Consignee <b>USHIP PA DE MANE CRAPING - BRANGOLO 56690 LANDEVANT FRANCE</b>		7. TRANSPORTEUR (à compléter par le transporteur) / Carrier <b>TRANSPORT G.A.M. BOULEVARD DE LA POINTE JARRY 97122 BAIE MAHAULT - GUADELOUPE</b>			
		<b>DÉCLARATION DE L'EXPÉDITEUR (voir case 22 ci-dessous)</b> <b>SHIPPER'S DECLARATION</b> Je déclare que le contenu de ce chargement est décrit ci-dessous de façon complète et exacte par la désignation officielle de transport et qu'il est convenablement classé, emballé, marqué, étiqueté, placardé et à tous égards bien conditionné pour être transporté conformément aux réglementations internationales et nationales applicables.			
8. CET ENVOI EST CONFORME AUX LIMITES ACCEPTABLES POUR (biffer la mention non-applicable) (réservé aux transports aériens)		9. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**** / Additional informations			
<table border="1"> <tr> <td>AERONEF PASSAGER ET CARGO</td> <td>AERONEF CARGO SEULEMENT</td> </tr> </table>		AERONEF PASSAGER ET CARGO	AERONEF CARGO SEULEMENT	AUTORISATION (provisoire, spéciales provisoires ou spéciale) DE TRANSPORT :	
AERONEF PASSAGER ET CARGO	AERONEF CARGO SEULEMENT				
10. NAVIRE- N° DE VOL ET DATE / Vessel- Date	11. PORT- LIEU DE CHARGEMENT / Loading <b>Ethainus</b>	AUTRES (concernant par exemple la manutention) :			
12. PORT - LIEU DE DÉCHARGEMENT / Discharge <b>Le Havre</b>	13. DESTINATION				
14. MARQUES D'EXPÉDITION <i>shipping marks</i>	NOMBRE ET TYPE DE COLIS : DESCRIPTION DES MARCHANDISES : QUANTITÉ NETTE PAR EMBALLAGE <i>Number and kind of packages : description of goods</i>	MASSE BRUTE (kg) <i>Gross mass</i>	MASSE NETTE (kg) ** <i>Net mass</i>		
			CUBAGE VOLUME(m3/l) ** <i>cube - Volume</i>		
<b>SIKA CLEANER 21996</b>	<b>1 Carton DE 3 POTS METALLIQUES</b>	<b>0,9</b>	<b>0,855</b>		
DÉSIGNATION	ISOPROPANOL ALCOOL				
ONU	1219				
CL	3				
GRUPE EMBALLAGE II					
POINT ÉCLAIR					
15. N° D'IDENTIFICATION DU CONTENEUR OU N° D'IMMATRICULATION DU VÉHICULE <i>Container / Vehicle identification</i>	16. NUMÉRO(S) DE SCELLEMENT <i>Seal number(s)</i>	17. DIMENSIONS ET TYPE DU CONTENEUR/VÉHICULE <i>Container / Vehicle size and type</i>	18. TARE kg		
			19. MASSE BRUTE TOTALE (y compris tare) (kg) <i>Total gross mass</i>		
CERTIFICAT D'EMPOTAGE / DE CHARGEMENT <b>Container - Vehicle packing certificate</b> Je déclare que les marchandises décrites ci-dessus ont été empotées/chargées dans le conteneur/véhicule identifié ci-dessus conformément aux dispositions applicables ***		21. RECU À LA RECEPTION DES MARCHANDISES / Receiving organisation receipt Reçu le nombre de colis / conteneurs / remorques déclaré ci-dessus en bon état apparent sauf réserves indiquées ci-après			
20. NOM DE LA SOCIÉTÉ / Name of company		22. NOM DE LA SOCIÉTÉ EXPÉDITRICE (QUI PRÉPARE LE DOCUMENT) name of company <b>WINDYT WAVER</b>			
NOM ET QUALITÉ DU DÉCLARANT / Name - status of declarant		NOM ET QUALITÉ DU DÉCLARANT / Name - status of declarant <b>L. GHOMES</b>			
LIEU ET DATE / Place and date		LIEU ET DATE - Place and date <b>07/02/2022</b>			
SIGNATURE DU DÉCLARANT		SIGNATURE DU CHAUFFEUR 			
		SIGNATURE DU DÉCLARANT 			

POUR LES MATIÈRES DANGEREUSES : spécifier : désignation officielle de transport, classe/division de danger, numéro ONU (UN) groupe d'emballage (si l'existe) et tout autre élément d'information prescrit par les règlements nationaux ou internationaux applicables

Source : Document de l'entreprise USHIP adapté par les auteurs

## ANNEXE 5 - EXTRAIT DES RÉFÉRENCES STOCKÉES DE L'ENTREPRISE USHIP

Le gilet de sauvetage est un élément de sécurité indispensable en navigation. Une flottabilité de 150N est d'ailleurs obligatoire à partir de 6 milles d'un abri.

Attention, les équipements de flottabilité ne font que réduire le risque de noyade, ils ne garantissent pas le sauvetage.

Quels sont les avantages de ce gilet Veleria Classic 150N ?

Le gilet Veleria répond à la norme ISO 12402-3 avec son 150N. Cette capacité implique que le gilet pourra retourner une personne inconsciente tombée sur le ventre si elle ne porte pas d'habits lourds. Le gilet Veleria a été dessiné pour épouser les épaules. Sa forme en étrier le rend très confortables à porter ; Ce gilet gonflable ergonomique, de 150 N de flottabilité, est conçu pour un maximum de confort.



\*\*\*\*\*

L'antifouling USHIP érodable est un produit à usage biocide.  
Conformément au règlement (CE) n°1271/2008 et ses adaptations.  
Pictogramme de danger



GHS07



GHS09



SHS02



Identification du produit :  
650-015-00-7 COLOPHAN  
EC 238-98-4-0 COPPER PYRITHIONE

MENTIONS DE DANGER ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES DANGERS	
H226	Liquides et vapeurs inflammables
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

CONSEILS DE PRUDENCE - GÉNÉRAUX	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102	Tenir hors de portée des enfants

CONSEILS DE PRUDENCE - PRÉVENTION	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P261	Éviter de respirer les poussières / fumées / brouillards / vapeurs/aérosols
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage

CONSEILS DE PRUDENCE - INTERVENTION	
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment en cas de malaise
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISSON ou un médecin en cas de malaise

CONSEILS DE PRUDENCE - ÉLIMINATION	
P501	Éliminer le contenu / récipient dans un conteneur prévu à cet effet

Source : <https://www.uship.fr>

## PRODUITS AVEC DATES DE PÉREMPTION

Objectif : Écouler les produits avec une date de péremption au plus tôt

Matériel nécessaire

Transpalette  
Marqueur

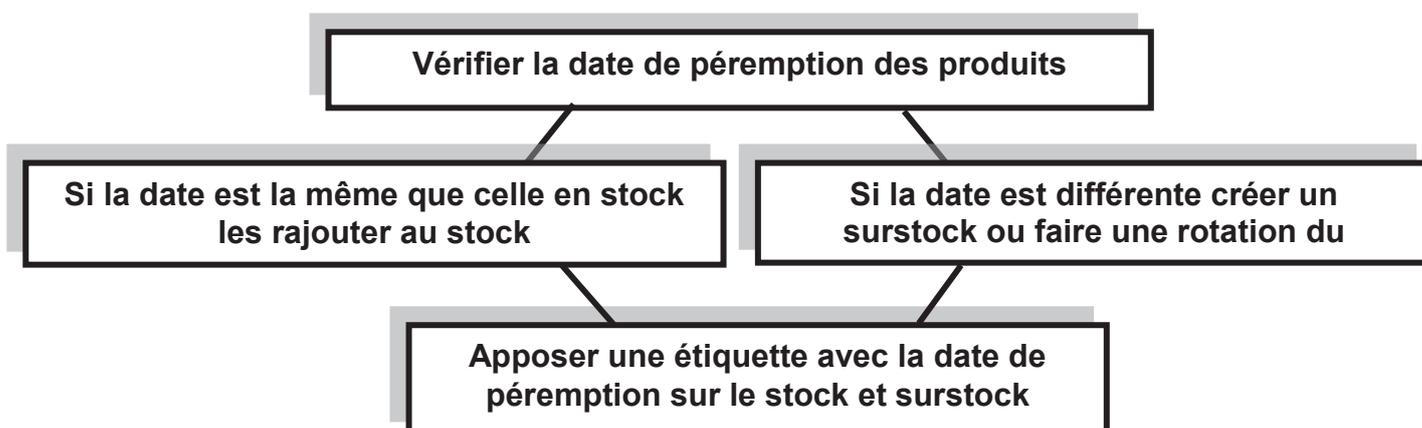
Étiquette date de péremption  
Étiquettes de surstock

Démarche :

- ▪ Prendre la palette avec le transpalette et aller en zone de picking.
- ▪ Vérifier s'il y a une date de péremption pour les produits à mettre en stock.
- ▪ Si oui, il faut réaliser une rotation du stock ou un surstock :
  - S'il y a déjà des produits en stock qui correspondent avec la date de péremption des produits **à mettre en stock**, les rajouter si possible. Sinon faire un surstock et indiquer sur une étiquette « *Attention ! Produit avec date de péremption* » la date de péremption des produits (étiquette à coller sur le stock et le surstock)
  - S'il y a déjà des produits en stock dont la date de péremption n'est pas la même que les produits **à mettre en stock**, il faut donc créer un surstock.

 Mettre les dates les plus récentes en stock avec une étiquette y indiquant la date de péremption et pour les plus éloignées, créer un surstock en y apposant une étiquette également avec les dates de péremption.

## PRODUITS AVEC DATES DE PÉREMPTION



Source : Document interne entreprise USHIP

## ANNEXE 7 - LÉGISLATION EN VIGUEUR DES MATIÈRES DANGEREUSES

### Chapitre Ier : Obligations de l'employeur.

#### **Article L4121-1 : Modifié par Ordonnance n°2017-1389 du 22 septembre 2017 - art. 2**

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L. 4161-1 ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

#### **Article R4224-14 : Création Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)**

Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible.

#### **Article R4224-15 : Création Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)**

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

#### **Article R4224-23 : Création Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)**

#### **Version en vigueur depuis le 01 mai 2008**

Le matériel de premiers secours fait l'objet d'une signalisation par panneaux.

[...]



Source : Document entreprise USHIP

### Chapitre II : Obligations des travailleurs.

#### **Article L4122-1**

Conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, dans les conditions prévues au règlement intérieur pour les entreprises tenues d'en élaborer un, il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.

Les instructions de l'employeur précisent, en particulier lorsque la nature des risques le justifie, les conditions d'utilisation des équipements de travail, des moyens de protection, des substances et préparations dangereuses. Elles sont adaptées à la nature des tâches à accomplir.

Les dispositions du premier alinéa sont sans incidence sur le principe de la responsabilité de l'employeur.

#### **Article L4122-2**

Les mesures prises en matière de santé et de sécurité au travail ne doivent entraîner aucune charge financière pour les travailleurs.

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/>



**CONVENTION RELATIVE À LA  
FORMATION EN MILIEU  
PROFESSIONNEL DES ÉLÈVES**

Année scolaire 2021-2022

**La présente convention règle les rapports entre :  
L'entreprise**

Nom : **Votre établissement  
scolaire**

Représenté par votre  
Proviseure

**et**

Nom : **USHIP**

Adresse : Z.A DE MANE CRAPING  
56690 LANDEVANT

☎ : 02 97 24 80 80

Représentée par : Stéphane SERRA

en qualité de : président de l'entreprise USHIP HOLDING

Nom du tuteur : Jean Jacques LE PORT

Concernant la formation sur la découverte des marchandises spécifiques effectuée sur le mois d'Avril 2022 par les élèves :

- Classe de 24 élèves
- Répartition des élèves de 1 à 4 groupes
- Constitution des groupes à définir
- Port des EPI obligatoire.
- Respect du protocole en vigueur dans l'entreprise :
  - Protocole sanitaire,
  - Protocole de sécurité.

Prendre connaissance au préalable des procédures de travail.

Fait le : 21/09/2021

Le représentant de l'entreprise

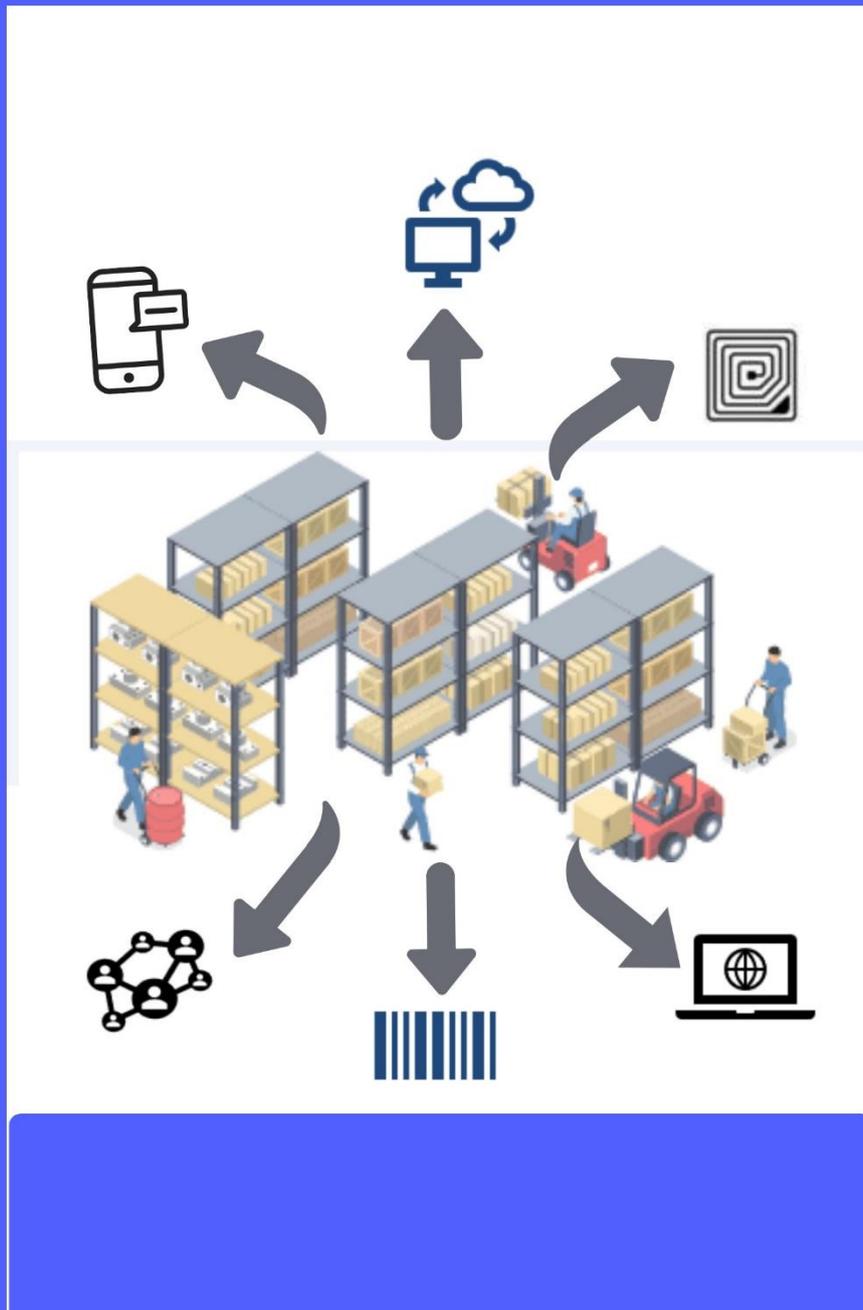
La Proviseure du lycée :

**VOTRE LYCEE**  
Lycée professionnel

Source : Document d'un lycée adapté par les auteurs

# ENTREPRISE LOGDIGIT

À LA POINTE DE LA DIGITALISATION !



Source : auteurs

VENDREDI 4/03/22

## PLANNING D'UTILISATION DES ENGINs DE MANUTENTION

HORAIREs	TRANSPALETTE ELECTRIQUE	CHARIOT AUTOMOTEUR À CONDUCTEUR PORTE CATEGORIE 1A (R489 - CNAMTS) N°1	CHARIOT AUTOMOTEUR À CONDUCTEUR PORTE CATEGORIE 1A (R489 - CNAMTS) N°1	CHARIOT AUTOMOTEUR À CONDUCTEUR PORTE CATEGORIE 3 (R489 - CNAMTS) N°1	CHARIOT AUTOMOTEUR À CONDUCTEUR PORTE CATEGORIE 5 (R489 - CNAMTS) N°1
7:30 - 8 :00					
8:00 - 8:30	PIERRE MARLHOT	CLAIRE LORCHES	LOUISE GOURDT	GAEL FARGETH	AZAR BODAOUd
8:30 - 9:00					
9:00 - 9:30					
9:30 - 10:00					
10:00 - 10:30					
10:30 - 11:00					
11:00 - 11:30					
11:30 - 12:00					
12:00 - 12:30					
12:30 - 13:00					
13:00 - 13:30					
13:30 - 14:00	JOSE DURHAO	CLAIRE LORCHES	LOUISE GOURDT	GAEL FARGETH	
14:00 - 14:30					
14:30 - 15:00					
15:00 - 15:30					
15:30 - 16:00					
16:00 - 16:30					
16:30 - 17:00					
17:00 - 17:30					

Source : auteurs

## MISE EN STOCK ET SURSTOCK

Objectif : Rentrer les produits en stock physiquement – Réapprovisionner les stocks picking

Matériel nécessaire :

Marqueur	Scotcheuse
Étiquette de surstock	Palette
Transpalette	Chariot

Démarche :

- Niveau 1 :
  - Prendre la palette avec le transpalette et aller en zone de picking.
  - S'il y a de la place en picking : remplir le stock, sinon faire un **surstock\***

*Bien vérifier la référence et emplacement du produit à ranger.*
- Niveau 2 :
  - Prendre les cartons sur les palettes et les mettre sur un chariot (si sur la palette se trouve la même référence en grande quantité, la prendre à l'aide du transpalette).
  - Aller en zone de picking
  - S'il y a de la place en picking : remplir le stock, sinon faire un **surstock\***

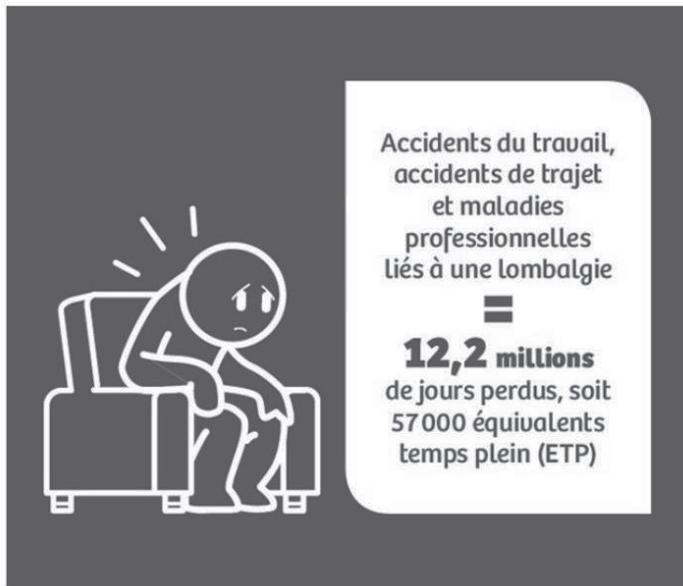
*Bien vérifier la référence et emplacement du produit à ranger.*
- **\*Surstock** :
  - Prendre le surplus de produit qui ne rentre pas en zone picking.
  - Le mettre en réserve dans les zones prévues.
  - Faire correspondre **le stock et son surstock** avec une « **étiquette de surstock** ».



**Pour les produits qui possèdent une date de péremption (sika, liquides, livres...) veillez à faire les rotations nécessaires. Produits les plus anciens en premier et les derniers arrivés en surstock. Apposer la date de péremption sur un des cartons à l'aide d'une pastille de couleur.**

Source : Document interne entreprise USHIP

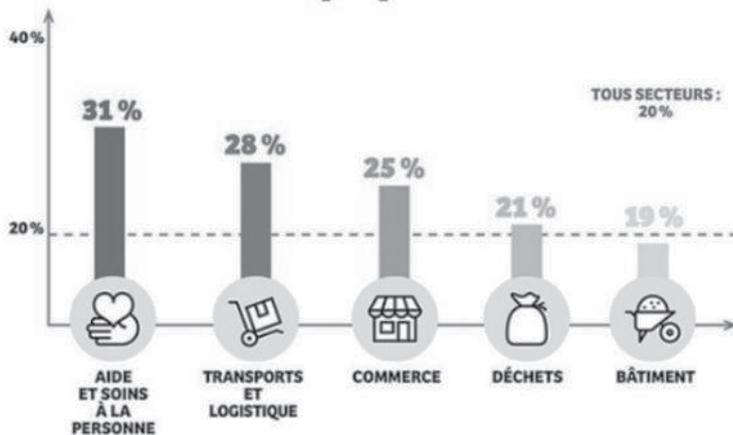
Nombre de journées perdues pour cause de lombalgie



Le mal de dos au travail : un enjeu humain



### Part de la lombalgie dans les accidents du travail et maladie professionnelles

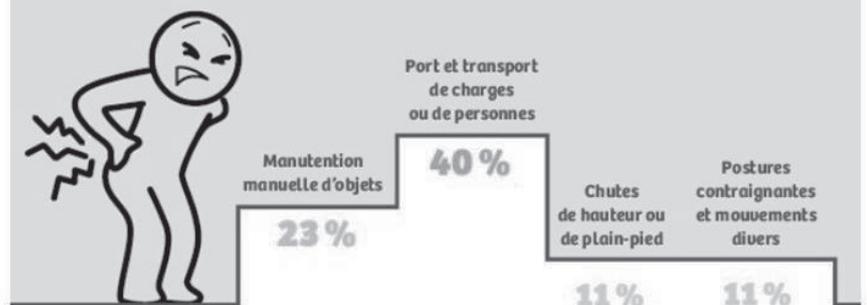


Date de publication : 29/12/2020

Date de publication : 21 janvier 2021

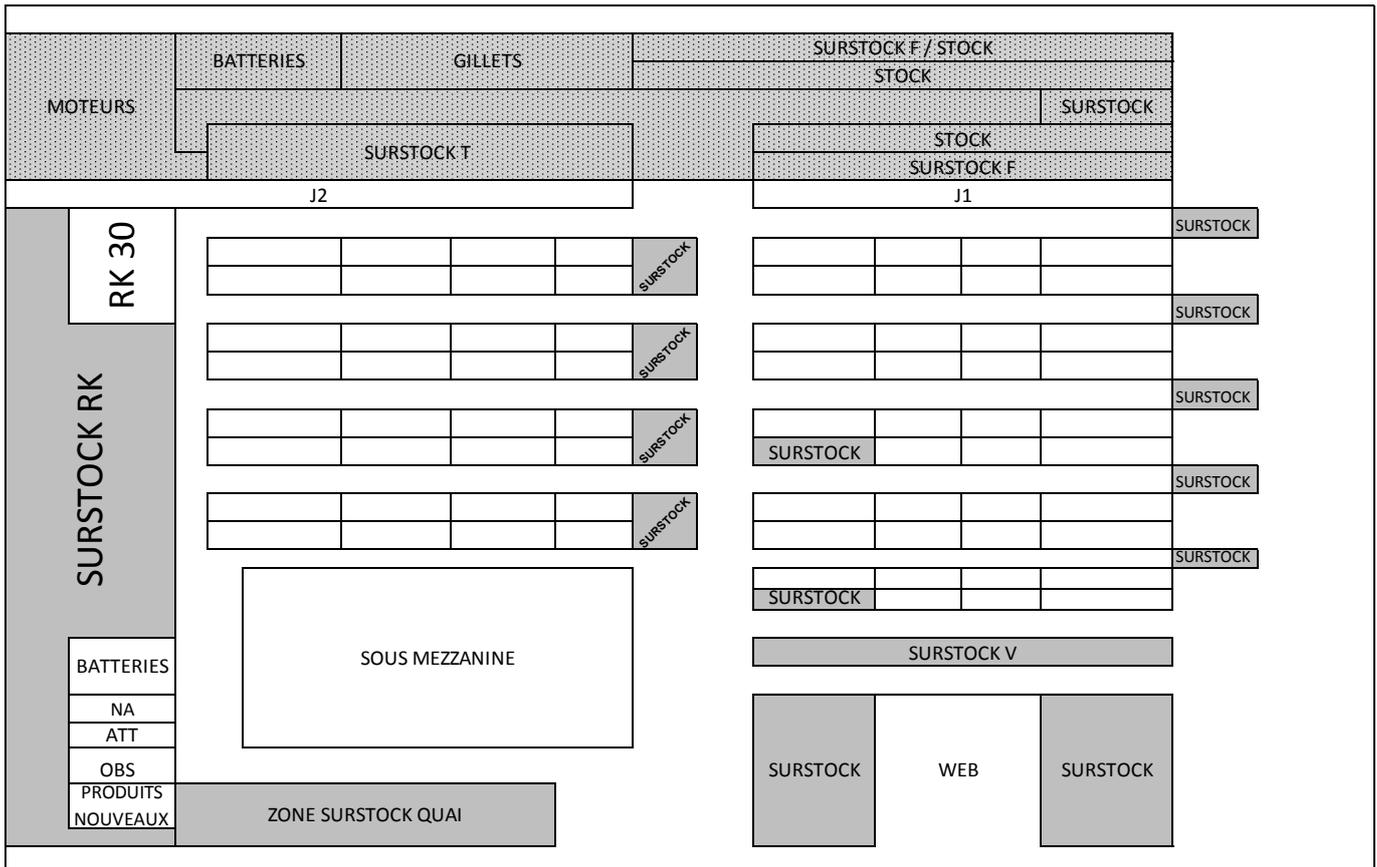
Source : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

### Les principales causes des lombalgies liées au travail

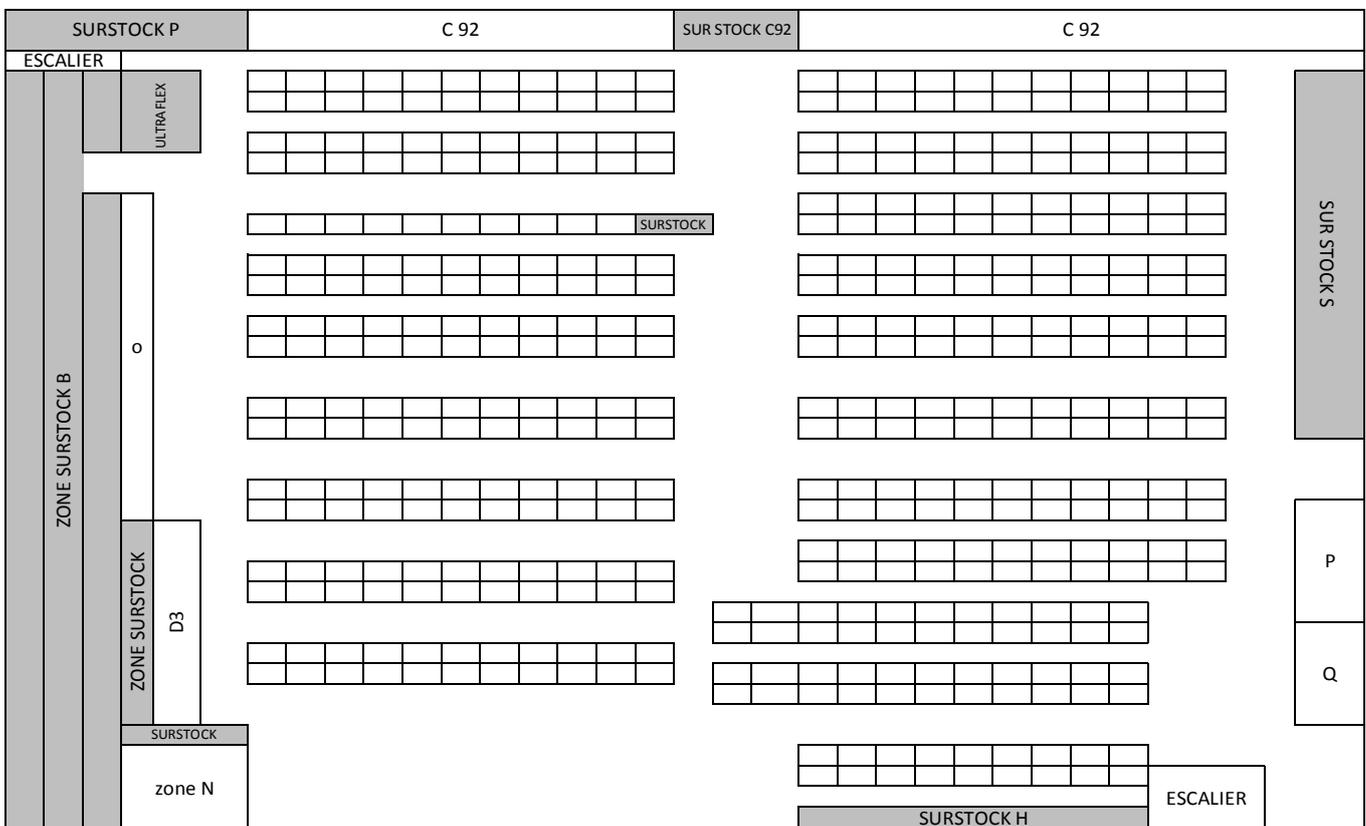


# ANNEXE 13 - PLAN DE L'ENTREPÔT

## NIVEAU 1



## NIVEAU 2



Sans Échelle

Source : Document interne - entreprise USHIP

**Analyse des risques par unité de travail**  
Unité de travail : 04 – Préparation, stockage des produits

Société concernée : USHIP  
Site concerné : LANDEVANT  
Document rédigé par : Jean-Jacques LE PORT  
Création le : 15/12/2014

Elevé Moyen Faible	13 à 22 9 à 12 1 à 8
--------------------------	----------------------------

E	G	R	M
---	---	---	---

Exposition au danger  
Gravité du dommage  
Retour expérience  
Maîtrise du risque

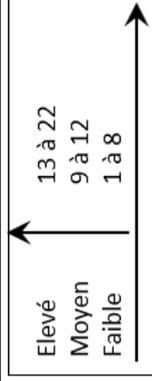
**Identification et évaluation des risques**

Phases de travail réel dans lesquels se rencontre le danger ou le facteur de risque	Risques et conséquences	E	G	Moyens, prévention et pratiques existantes dans l'entreprise	M	R	Total = (E x G) – M) + R
Livraison des produits	Risques de heurt lors des livraisons	4	1	Rédiger un protocole de sécurité pour les livraisons	1	8	11
Stockage des produits	Déversement accidentel / pollution	4	1	Stockage des produits sur bac de rétention Mise à disposition d'absorbant	2	8	10
	Incendie / Mélange de produits / Dégagements de gaz toxique			Rince-œil à disposition ou douche de sécurité Aération des locaux Matériel d'extinction incendie à proximité Étiquetage des produits Sensibilisation du personnel (FDS simplifiée à disposition) plan de formation 1 Journée formateur AFTRAL manipulation des MDS 2021 Formation du personnel à l'utilisation des moyens d'extinction Contrôle des extincteurs avec registre de sécurité Respect des hauteurs d'empilement Local de stockage identifié et fermé			
	Risques de chutes de contenant Vêtements de travail stockés dans le local produits et souillés par les produits chimiques						
Mise en oeuvre des produits	Transfert de bidons, de cartons – Manutention de charges lourdes	4	1	Sensibilisation du personnel (FDS à disposition) Étiquetage des contenants Utilisation de chariot de manutention, se faire aider pour les charges supérieure à 15kgs Formation aux gestes et postures Mise à disposition d'absorbants	2	8	11
	Déversement accidentel / Mélange de produits						

## Analyse des risques par unité de travail

Unité de travail : 09 – Sorties et entrées des marchandises

Société concernée : USHIP  
 Site concerné : LANDEVANT  
 Document rédigé par : Jean-Jacques LE PORT  
 Création le : 15/12/2014



E	G	R	M
---	---	---	---

Exposition au danger  
 Gravité du dommage  
 Retour expérience  
 Maîtrise du risque

### Identification et évaluation des risques

Phases de travail réel dans lesquels se rencontre le danger ou le facteur de risque	Risques et conséquences	E	G	Moyens, prévention et pratiques existantes dans l'entreprise	M	R	Total = (E x G) – M) + R
Manutention manuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manutention de charge élevée à l'unité</li> <li>- Manutention effectuée de façon répétitive et à cadence élevée</li> <li>- Mauvaise postures prises par le personnel (dos courbé, charge éloignée du corps)</li> </ul>	4	1	Organisation des postes de travail pour diminuer les manutentions ; -port de charge +15 kg se faire aider Utilisation des moyens de manutentions (transpalette, gerbeurs, banderoleuse) -Utilisation de cutter à lame rétractable Faire porter les équipements de protection individuels (gants, chaussures) Mise en place de formation Gestes et Postures	2	8	10

## CRCN CADRE DE RÉFÉRENCE DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

### 5 DOMAINES POUR 16 COMPÉTENCES

-  **Information et données**  
concerne la **recherche et la veille d'information**, la **gestion** et le **traitement des données**
-  **Communication et collaboration**  
traite de ce qui relève du **partage** et de la **publication** de contenus, des **interactions** et de la **collaboration** pour coproduire des ressources, des connaissances ou des données
-  **Création de contenus**  
se rapporte à la **création de contenus numériques**, du plus simple au plus élaboré, y compris des **programmes informatiques**
-  **Protection et sécurité**  
concerne la **sécurité du matériel**, la **santé**, l'**environnement** et la **protection des données personnelles**
-  **Environnement numérique**  
traite des compétences qui permettent à un individu de **s'insérer dans un monde numérique** et de comprendre son fonctionnement

Un document d'accompagnement est mis à disposition :

- des **équipes de direction** pour organiser la certification
- des **enseignants** pour accompagner le développement des compétences numériques des élèves et leur évaluation
- des **élèves et de leur famille** pour présenter le dispositif

À retrouver en ligne :

- PIX : service public en ligne d'évaluation, de développement et de certification des compétences numériques (<https://pix.fr/>)
- [https://frama.link/eduscol\\_numerique\\_et\\_programmes](https://frama.link/eduscol_numerique_et_programmes)

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Janvier 2020

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Source : <https://eduscol.education.fr>

# ANNEXE 16 - EXTRAIT DU CAHIER DE TEXTE DE LA CLASSE DE PREMIÈRE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL LOGISTIQUE

## PREMIÈRE LOGISTIQUE - Enseignement professionnel

lundi 28 février - 08h00  
Scénario 6 - Entreprise USHIP

### Compétence mobilisée : recevoir des marchandises (G1C1)

#### Mise en situation :

L'entreprise USHIP a passé une commande de marchandises diverses auprès de son fournisseur RHYZEN. Vous êtes affecté-e au service réception. Vous commercez votre journée en prenant connaissance du planning des réceptions du jour.  
Mission : consulter le planning des réceptions,

La livraison n°5618 est prévue ce jour. Le camion du transporteur est à quai, vous vous dirigez vers le conducteur.

Mission : accueillir le conducteur,

Mission : vérifier la conformité de la livraison n°5618.

La marchandise vous est bien destinée, vous procédez au déchargement avec l'engin de manutention adapté vers la zone d'attente pour procéder aux contrôles.

Mission : réaliser les opérations de déchargement,

Mission : contrôler physiquement la marchandise (contrôles qualitatifs et quantitatifs des marchandises réceptionnées),

Mission : accepter ou refuser la marchandise réceptionnée.

Suite aux contrôles, vous constatez des anomalies sur plusieurs références. Vous en informez votre responsable qui vous demande de compléter l'avis de litige.

Mission : compléter les documents de litige,

En respectant la procédure mise en vigueur dans l'entreprise, les marchandises doivent être affectées en stock.

Mission : mise à jour des stocks.

Vos missions sont terminées, prenez le temps de remettre en état votre zone de travail.

Mission : remettre la zone de réception en état.

### Travail à effectuer

Description	Pour le	Mode de rendu	Élèves	Documents joints	Durée	Niveau
 Nouveau Apporter l'autorisation de sortie pour la visite des entrepôt de l'entreprise LOGDIGIT	jeu. 10 mars	À remettre au professeur	Tous	   Autorisation de sortie.docx		

